

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 21 novembre,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Madame Audrey BERTHEAS, Présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration le 15 novembre
2024 :

Présents : Mme Audrey BERTHEAS, Mme Claire VINCENT BEAUFRERE,
Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Ericka CLAIN, Mme Celyne GRATESSOLE,
Mme Colette BOUTEILLE, Mr Maurice MANET, Mr Joël SANCHEZ

Absent excusé : Mr Jean-Paul FAUVET

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	8
Votants	8

Madame la Présidente expose à l'assemblée :

- Par délibération n°2024-03 du 13 février 2024, le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif 2024 du CCAS ;
- Suite aux intempéries du 17 octobre 2024, les aides apportées aux administrés nécessitent une augmentation des crédits ; il vous est donc proposé d'adopter une décision modificative n° 1 au budget principal 2024 du CCAS destinée à prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires pour une bonne exécution budgétaire, dont le détail est exposé dans le tableau qui suit :

Délibération n° 2024-14

Objet : Budget CCAS-
Décision modificative n°1
au budget primitif 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20241122-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024
Publication : 02/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	10 000,00 €	Chap 74	Autres produits de gestion courantes	10 000,00 €
60623/028	Fournitures non stockées - Alimentation	500,00 €	74748/01	Participations des communes	10 000,00 €
6188/028	Autres frais divers	5 500,00 €			
Chap 65	Autres charges de gestion courante				
65134/424	Aides	4 000,00 €			
TOTAL		10 000,00 €	TOTAL		10 000,00 €

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, l'adoption de cette Décision Modificative N°1 au budget du CCAS.

L'HORME, le 22 novembre 2024

Mme Le Maire,
Présidente du CCAS

A. BERTHEAS

